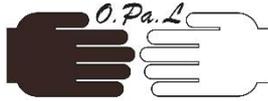


Si vous ne savez pas respecter nos horaires, ne louez pas la salle



OEUVRES PAROISSIALES
DE LIERS

653 Chaussée Brunehault
4042 Liers HERSTAL
Tél.: 04/278.72.32
opal.liers@skynet.be

ETAT DES LIEUX

Ce état des lieux de la salle Astérix est convenu entre Mr ou Md

domicilié :

Et Mr fonction. administrateur O.Pa.L.

Adresse courriel :

Une salle pouvant accepter un maximum de 70 personnes. La vaisselle est prévue pour 60 personnes. Les décorations existantes ne seront pas enlevées. Les décorations du locataire seront accrochées au mur avec des punaises. Le ruban adhésif est interdit. Il est interdit de fumer dans les locaux.

Un bar

Un bar dont le carrelage, les miroirs, et les tablettes de verres ne sont pas endommagés. Les frigos sont (pas remplis) (remplis) Aucune matière grasse ne sera déversée dans les éviers. Un inventaire aura lieu après la location. La caisse enregistreuse ne sera pas utilisée par le locataire. La salle dispose d'un frigo vision. Seul celui-ci est à disposition du locataire.

Les étagères sont propres et sèches

Si vous ne savez pas respecter nos horaires, ne louez pas la salle

La cuisine

La cuisine comprend une cuisinière au gaz avec four électrique. Elle est propre et en parfait état de marche. En cas d'utilisation du four, il sera nettoyé. L'utilisateur de la cuisine prendra les dispositions nécessaires afin de ne pas griffer les meubles en inox.

Seule la vaisselle et les couverts rangés dans l'armoire de la salle sont à disposition.

La chaudière au gaz est prévue pour le chauffage et à la production d'eau chaude. La régulation de la température se fait par le thermostat d'ambiance. En fin de soirée l'interrupteur sera placé sur programmation les vannes thermostatiques restent ouvertes. Il est interdit de manipuler les vannes du compteur à gaz sauf en cas d'urgence.

Les toilettes

Les toilettes ainsi que les lave-mains sont propres et fonctionnent. Les canalisations d'égouttage ne sont pas bouchées. Une poubelle est placée dans les toilettes des dames. Une somme de 50€ sera déduite de la caution si ces lieux ne sont pas utilisés comme le bon sens le voudrait.

L'évacuation des ordures est à charge des locataires

A l'issue de la location, la salle sera balayée, la vaisselle effectuée, le four nettoyé. S'il s'avère qu'il y a eu négligence dans ce domaine, **un forfait de 50 €** sera déduit de la caution.

Le locataire a pris connaissance des règles sanitaires en vigueur. Il déclare les respecter.

Si vous ne savez pas respecter nos horaires, ne louez pas la salle

Aucune manifestation politique (drapeau, discours etc..) ou idéologique ne sera acceptée à l'extérieur du bâtiment. Le cas échéant il sera mis fin au contrat de location sans remboursement du montant de la location ni de la caution.

L'usage de pétards, feux d'artifices, fumigènes est interdit.

Le responsable se porte garant pour tous les participants à la festivité. Il ne pourra en aucune manière invoquer le fait qu'il n'était pas au courant des débordements. Le locataire se porte également

responsable de tout désagrément occasionné à l'entourage (bruit, propreté, ivresse publique, rixe...).

Le locataire tiendra compte des lois en vigueur régissant le tapage nocturne. **Si le gestionnaire est informé de telles nuisances, la caution sera retenue de plein droit.**

La salle est louée que s'il existe un climat de confiance entre les deux parties et que la quiétude du voisinage est respectée. Pour ce faire : **Fin de la festivité 01hr00.**

Fermeture des locaux 2hr00.

Nous constatons que l'état de propreté de la salle est : PROPRE			
Compteurs :	Gaz		
	Electricité NUIT		
	JOUR		
Remise des clés le			
La festivité débute le			
La salle sera restituée impérativement le : à 11h			

Fait en double exemplaires : le

signature